Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502917-20251211-2025_52-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine

**Commune de Saint-Marcan**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 11/12/2025

| Nombre de membres | |
|---|---|
| Afférents | Présents |
| 11 | 7 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br>Pour : 7<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2025, le 11 Décembre à 20:00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

**Présents** : M. LEPORT Louis, Maire, M. LEBRET Xavier, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. CHAPPÉ Mikaël

**Excusés** : Mme CHAPPÉ Eliane, M. PITOIS Jérôme, Mme CHAPPÉ Corinne

**Absent** : M. LEPORT Gaël

**A été nommé(e) secrétaire** : M. HAMELIN Sylvain

## 2025/052 – Maison du 9, Rue du Menhir : Attribution du marché pour l'étude de faisabilité

Vu la réunion du 30 septembre 2025, au cours de laquelle M. le Maire et les adjoints ont consulté la personne chargée de mission au développement local de l'agence départementale du Pays de Saint-Malo, ainsi que l'architecte du service conseil en architecture et en urbanisme d'Ille et Vilaine (CAU35), au sujet de la réhabilitation de la maison du 9, Rue du Menhir. Le but est de lancer une consultation d'entreprises pour réaliser une étude de faisabilité.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancée le 13 octobre 2025, par une procédure adaptée, où chaque candidat a été invité à fournir un dossier de candidature comprenant ses références en matière de projets de même nature, ses moyens humains et matériels.

Vu l'ouverture des plis le 03 novembre 2025 et après analyse des offres et conformément aux critères d'attribution fixés dans le règlement de consultation, M. le Maire et les adjoints ont effectué le classement suivant :

Rappel des critères d'attribution :
Compétences et moyens : 45%

Références : 55%

| Bureau d'étude | Notes compétences et moyens | Notes Références | Notes |
|---|---|---|---|
| PRÉFIGURES | 19,00 | 18,00 | 18,45 |
| CELESTE | 18,00 | 18,00 | 18,00 |
| STUDIO PILIPILI | 18,00 | 18,00 | 18,00 |

9 autres bureaux d'étude n'ont pas été retenu.

Suite à l'audition du 02 décembre 2025 des 3 entreprises restantes, M. le Maire et les adjoints ont effectué le classement suivant :

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502917-20251211-2025_52-DE

| | Tarif, en HT | Note Prix | Note Motivation sur 10 | Note Méthode sur 35 | Note Planning sur 15 | Note technique après audition | NOTE MARCHÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PRÉFIGURES | 19 300 € | 21,16 | 9 | 25,50 | 11,50 | 46,00 | 67,16 |
| CELESTE | 21 550 € | 18,95 | 6 | 20,00 | 7,67 | 33,67 | 52,62 |
| STUDIO PILIPILI | 10 210 € | 40,00 | 8 | 32,00 | 13,00 | 53,00 | 93,00 |

Après audition, le bureau d'étude Céleste a renvoyé une nouvelle proposition tarifaire d'un montant de 19 750€ HT, le maintenant en 3eme position.

Suite à ce classement, M. le Maire et les adjoints proposent de retenir le Studio Pilipili situé à Languenan (22130) pour un montant de 10 210€ HT, soit 12 252€ TTC.

Le Maire propose le recours à la subvention départementale "Ambitions Communes", laquelle s'adresse notamment aux communes porteuses de projets axés sur la dynamisation des centres-bourgs, et en particulier sur le développement d'une offre de logement à vocation sociale et à loyer modéré, et l'amélioration de l'accès aux services.
Les études de projet peuvent également entrer dans les critères d'éligibilité. Dans ce dernier cas, le taux de financement est de 50% pour une subvention plafonnée à 30 000€.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Attribue le marché de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison du 9, Rue du Menhir, au studio Pilipili, pour un montant de :**

  - **Montant total du marché HT : 10 210€**
  - **TVA : 20,00% : 2 042€**
  - **Montant total du marché TTC : 12 252€**

- **Autorise M. le Maire à engager le marché auprès du studio Pilipili ;**

- **Accepte la proposition du Maire de déposer une demande de subvention "Ambitions Communes" auprès du département de l'Ille et Vilaine, afin de demander une aide au financement de cette étude de faisabilité ;**

- **Autorise M. le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

